

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE



MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**PROJET D'APPUI A L'ENTREPRENEURIAT EN MAURITANIE –
PADEM / MON PROJET, MON AVENIR**

DOSSIER D'APPEL A PROJETS

**PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PRE ET POST FINANCEMENT
D'ENTREPRISES, DANS LE CADRE DU PROJET PADEM / MON
PROJET, MON AVENIR – « MPMA 4+ »**

2023

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dispose d'un financement de l'Agence française de Développement (AFD) et d'un potentiel financement de l'Union Européenne et entend utiliser une partie de ce financement pour subventionner une/des ONG partenaires pour la mise en place d'un projet pilote d'accompagnement pré et post financement des micros, petites et moyennes entreprises (PME) s'inscrivant dans le cadre d'un appel à candidatures Mon Projet, Mon Avenir « MPMA 4+ » inclusif envers les femmes, les jeunes mauritaniens et résidents étrangers, déployant une approche sensible au genre et ouvert à tous.

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle compte affecter une partie des ressources du PADEM à L'appel à projets afin de sélectionner une ONG seule ou en consortium qui mettra en œuvre le projet pilote de façon intégrée au dispositif MPMA, en partenariat étroit avec l'UGP MPMA et sous la supervision de ce dernier. L'ONG ou le consortium sélectionné proposera un accompagnement technique pré et post financement en particulier au public cible. La durée du projet sera de 12 mois, avec une possibilité d'extension à 18 mois, pour un accompagnement a minima si nécessaire, pour des publics plus vulnérables.

La sélection du bénéficiaire sera effectuée sur la base d'une note projet conformément au modèle en annexe, et accompagnée d'un canevas financier, d'un cadre logique, d'un chronogramme, d'un dossier administratif et des fiches de renseignements (voir modèles en annexe) **à soumettre au plus tard le 08/09/2023, 17h00, heure de Nouakchott.**

Les propositions de projet doivent être transmises aux adresses email suivantes : lucasv@afd.fr et galantec@afd.fr copie fodiediagana@yahoo.fr et déposées à l'adresse ci-dessous en format papier :

Agence Française de Développement,
Rue Mamadou KONATE prolongée BP5211
Nouakchott - Mauritanie

Le partenaire sélectionné sera invité à échanger sur sa proposition technique et financière avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) et l'AFD, et soumettra une proposition de projet finale. La proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec le MEFP et l'AFD.

Les informations complètes sur l'appel à projet pilote « MPMA 4+ » pour l'accompagnement pré et post financement des PME, dans le cadre du programme MPMA-PADEM » sont disponibles sur le site de Techghil <https://www.techghil.mr/> et sur le site www.beta.mr

COMPOSITION DU PRESENT APPEL A PROJETS

I. CADRE GENERAL	4
Article 1. Clauses et conditions générales	4
Article 2. Mode opératoire	4
Article 3. Présentation des projets	4
Article 4. Audit, reporting	5
Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement	5
Article 6. Ouverture des propositions et commission de sélection	5
Article 7. Eclaircissements apportés aux propositions	5
Article 8. Détermination de la conformité des propositions	5
Article 9. Evaluation et classement des propositions	5
Article 10. Instruction des projets	6
Article 11. Caractère confidentiel	6
Article 12. Information sur le processus de sélection	6
Article 13. Information sur l'octroi et signature de la convention de financement	6
II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS	6
Sélection des propositions	6
Elaboration et validation finale des propositions	7
Contractualisation et paiements	7
III. TERMES DE REFERENCE	7
1. Contexte et enjeux	7
1.1. Contexte général	7
2.1. Finalités / Objectifs	13
2.2. Logique et principes d'intervention	13
2.3. Périmètre géographique	13
2.4. Cadrage budgétaire	14
2.5. Durée d'exécution	14
IV. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET	15
V. CANEVAS FINANCIER (BUDGET DETAILLÉ)	13
VI. ANNEXE – FORMULAIRES DE CANDIDATURE MPMA	13

I. CADRE GENERAL

ARTICLE 1. CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

1.1 L'appel à projet vise à financer un projet pilote d'accompagnement pré et post financement des entreprises porté par une ONG seule ou en consortium :

- Organisation de la société civile à but non lucratif, au moins pour le chef de file du consortium le cas échéant ;
- Disposant d'une expertise en entrepreneuriat et de connaissances fines de l'écosystème entrepreneurial en général et en Mauritanie ;
- Disposant d'expériences préalables d'accompagnement technique d'entreprises et activités génératrices de revenus ;
- Disposant de compétences en matière de sensibilisation, de stratégie de ciblage et de mobilisation communautaire ;
- Disposant de capacités avérées en renforcement des capacités des PME (organisation, gestion financière, gestion administrative ; etc.)
- Disposant de capacités avérées de gestion administrative et financière ;
- Disposant de capacités opérationnelles / gestion de projets et d'expériences en matière de mise en œuvre de projets en partenariat étroit avec l'Etat.

1.2 L'objectif de la subvention est de financer un projet pilote d'accompagnement pré et post financement d'entreprises s'inscrivant dans le cadre d'un appel à candidatures Mon Projet, Mon Avenir « MPMA 4+ » inclusif envers des publics spécifiques, femmes, jeunes mauritaniens et étrangers résidents, déployant une approche sensible au genre et adaptés aux besoins des publics cibles, dans les zones d'intervention :

- à Nouakchott, la moughataa de Dar Naïm,
- la Wilaya du Guidimakha, et
- la Wilaya du Gorgol.

1.3 Cet Appel a pour vocation le financement, sur la subvention de l'AFD et de l'UE au MEFP, à hauteur de maximum 64 millions de MRU, d'un projet opérationnel selon les Termes de Références (TDR) ci-dessous.

ARTICLE 2. MODE OPERATOIRE

2.1 Il n'est pas demandé de cofinancement dans le cadre de cet appel à propositions. Le financement couvre 100% des dépenses du projet.

2.2 L'Appel ne peut pas (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) financer, pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d'autres projets financés par le MEFP et l'AFD, (iii) financer des prestations ou activités déjà prévues sur d'autres financements que ceux de du MEFP et de l'AFD.

2.3 Les frais administratifs et de structures ne pourront excéder 12% du montant du projet, incluant les frais de personnel au siège. Le montant restant du financement servira à financer les ressources humaines spécifiques au projet, aux activités d'accompagnement des entreprises sur terrain, au fonctionnement opérationnel.

2.4 Le personnel du dispositif MPMA, inclus les partenaires clés du projet (Techghil, CDD, PROCAPEC, etc.) étant déjà pris en charge par les ressources nationales ou le cas échéant le programme PADEM-MPMA, les frais de salaires, d'indemnité ou de per diem ne sont pas éligibles et ne doivent pas être inclus dans la proposition de projet.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES PROJETS

3.1 La sélection est effectuée sur la base de :

- une note de présentation de projet (modèle ci-après)
- un canevas financier(modèle ci-après)
- un dossier administratif (liste des pièces dans le modèle de note projet)
- des annexes à la note de présentation projet : cadre logique, calendrier, fiches de renseignements (dans le modèle de note de présentation de projet)

à remettre au plus tard le 08/09/2023 à 17h00, heure de Nouakchott.

3.2 Pour la proposition retenue, le partenaire sélectionné sera invité à échanger avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) et l'AFD, et soumettra une note projet finale. La proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec le MEFP et l'AFD.

ARTICLE 4. AUDIT, REPORTING

4.1 Les frais d'audit sont couverts par l'AFD dans le cadre global du projet et ne doivent pas être intégrés au projet. Le partenaire sélectionné s'engage à mettre à disposition des auditeurs du projet MPMA-PADEM l'ensemble des pièces justificatives des dépenses éligibles au projet.

4.2 Un reporting technique et financier final sera à transmettre au MEFP/MPMA, copie AFD, au plus tard 90 jours après la fin du projet.

4.3 Une communication régulière et constante avec le MEFP/MPMA et l'AFD est exigée de la part du partenaire sélectionné, afin d'informer des avancées du projet (étapes franchies, programmation des activités suivantes, etc.) dont certaines sont à mener conjointement avec MPMA et l'agence Techghil, des éventuelles contraintes rencontrées et tout changement survenu dans le cadre du projet ou à réaliser pour atteindre les objectifs du projet. Le partenaire travaillera en effet sous la supervision de MPMA-PADEM et en collaboration étroite avec lui. Cette communication régulière et constante est essentielle pour la réussite du projet et la capitalisation de bonnes pratiques.

ARTICLE 5. MONNAIE DE CONTRAT ET MONNAIES DE PAIEMENT

5.1 Les structures établiront leur **proposition en MRU** qui sera la monnaie de la convention de financement.

ARTICLE 6. OUVERTURE DES PROPOSITIONS ET COMMISSION DE SELECTION

6.1 L'ouverture des plis sera effectuée par une commission créée à cet effet, dont un représentant l'équipe l'UGP-MPMA.

6.2 La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui aura la même composition que la commission d'ouverture des plis. La grille de notation et les offres retenues suite à l'ouverture des plis seront envoyées préalablement à l'ensemble des membres de la commission.

6.3 Un compte-rendu de sélection sera établi par la commission. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux structures.

ARTICLE 7. ECLAIRCISSEMENTS APPORTES AUX PROPOSITIONS

7.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures des éclaircissements relatifs à leur proposition.

ARTICLE 8. DETERMINATION DE LA CONFORMITE DES PROPOSITIONS

8.1 L'ONG ou l'organisation chef de file dans le cas d'un consortium devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre le projet ; le projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% des ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés de l'organisation. Ce seuil ne s'applique qu'au chef de file dans le cas d'un consortium.

8.2 La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n'ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet en Mauritanie.

ARTICLE 9. EVALUATION ET CLASSEMENT DES PROPOSITIONS

9.1 La commission de sélection des propositions effectuera l'évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

9.2 La notation des propositions lors de l'étape de sélection sera établie sur 100 points selon les critères suivants :

- Diagnostic initial : connaissance du contexte et des enjeux

- Positionnement du Bénéficiaire et de ses partenaires : présentation, implantation dans le pays, expériences relatives à l'entrepreneuriat, sur les approches communautaires, des bailleurs de fonds comme l'AFD
- Présentation du projet : compréhension des TDR, logique d'intervention, calendrier/ chronogramme et méthodologie proposée
- Budget : efficacité et pertinence du budget au regard de la problématique visée

ARTICLE 10. INSTRUCTION DES PROJETS

10.1 Après la sélection du projet, le MEFP/MPMA et l'AFD analysent la proposition et émettent des préconisations dans le cadre d'un dialogue. L'ONG reste libre d'intégrer ou non les suggestions et l'AFD est libre de ne pas poursuivre l'instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d'autres, une cause de non validation de la proposition finale :

- refus de participer à un dialogue avec le MEFP et l'AFD, visant à enrichir la proposition,
- refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d'amendements suggérés par le Responsable d'équipe projet.

ARTICLE 11. CARACTERE CONFIDENTIEL

11.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l'attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la ou des subvention(s) à ou aux structures retenue(s).

11.2 Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

ARTICLE 12. INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE SELECTION

12.1 Chaque structure ayant été retenue par la commission de sélection en sera informée par mail, ce dernier fixant le calendrier d'instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

ARTICLE 13. INFORMATION SUR L'OCTROI ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

13.1 Le MEFP/MPMA enverra à la structure porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier l'informant de l'octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.

II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l'accord de financement est effectué en deux temps :

- 1) Sélection sur la base d'une note-projet accompagnée d'un canevas financier (annexe), d'un cadre logique, d'un chronogramme (annexe) et d'un dossier administratif à **remettre avant la date et heure limite**.
- 2) Poursuite du dialogue avec l'équipe projet de MPMA et l'AFD, permettant d'enrichir la proposition et de proposer une note projet finale.

Sélection des propositions

Sélection sur la base de la note projet accompagnée d'un dossier administratif.

Les propositions seront rédigées en langue française.

Elaboration et validation finale des propositions

Dès réception de la notification de sélection de son projet et sur la base des échanges avec le MEFP et l'AFD, l'ONG reverra les éléments de sa proposition qui méritent précisions ou ajustements afin d'aboutir à une proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue.

Contractualisation et paiements

Une convention de subvention sera signée entre le MEFP/MPMA et l'ONG retenue, après avis de non objection de l'AFD sur le projet de convention.

Les paiements seront effectués en MRU ou en euros sur base des modalités de versement de la convention de subvention directement par l'AFD, à la demande du MEFP/MPMA.

III. TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE ET ENJEUX

1.1. Contexte général

Dans le cadre de son orientation stratégique pour un développement inclusif, le Gouvernement a placé le secteur de l'emploi comme objectif prioritaire au sein de sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2017-2030).

En lien avec les axes de la SCAPP, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a élaboré une stratégie nationale de l'emploi (SNE) pour la période 2019-2030 qui a été officiellement approuvée par le Gouvernement en mars 2018. La SNE a défini les cibles prioritaires de la politique de l'emploi à savoir les femmes, les jeunes (de 15-24 ans) et les personnes en âge de travailler ayant seulement le niveau éducatif primaire et secondaire. L'objectif quantitatif fixé est d'augmenter le nombre annuel de jeunes insérés par les programmes d'emploi de 20.000 en 2018 à 110.000 en 2030.

L'entrepreneuriat constitue un levier central pour créer les emplois et soutenir la démarche d'employabilité des jeunes et des femmes vulnérables.

Le dispositif public d'éducation et formation professionnelle mauritanien est insuffisamment développé, peu adapté pour accompagner l'autonomisation des jeunes, en les dotant des compétences répondant aux besoins du développement économique et social des régions, en particulier celles marginalisées. Les résultats de l'Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel de 2017 (ENRE-SI) montre que le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 10 ans et plus est de 58% au niveau national. Il y a une inadéquation des formations aux besoins de l'économie, et le taux de chômage s'accroît avec le niveau d'éducation particulièrement en milieu urbain, étant précisé que le taux d'insertion globale des diplômés de la formation technique et professionnelle était de 65% en 2017.

Malgré la présence de grandes entreprises nationales et internationales, l'économie informelle est la principale pourvoyeuse d'emplois (63%). 85% de la population active, jusqu'à 96% des 19-25 ans et 91% des actifs du secteur privé non agricole, opèrent dans le secteur informel.

En résumé, une économie nationale peu diversifiée, l'inadéquation de l'offre de formation aux besoins du marché, le manque de politiques publiques idoines, les faibles capacités humaines et matérielles des structures publiques chargées de la politique nationale de l'emploi, ainsi que la faiblesse d'un dispositif de financement de l'emploi et d'appui à la création d'entreprises sont autant d'obstacles à l'emploi en Mauritanie.

La Mauritanie constitue par ailleurs un pays de transit où se retrouvent différentes nationalités de la sous-région ; faisant de Nouakchott, la capitale, et Nouadhibou, de nouveaux carrefours migratoires.

Nouakchott et Nouadhibou concentrent la plupart des activités économiques. Développer des opportunités d'insertion dans les territoires est un enjeu important pour le développement local.

- **Une problématique l'insertion des jeunes et des femmes**

En 2020, les effets conjugués d'une économie déjà fragile et de la crise de la Covid-19 ont été défavorables à l'employabilité des jeunes et à la création d'entreprise. Près de 44% des jeunes de 14 – 35 ans ne seraient ni dans le système éducatif ni dans l'emploi (les « Ni Ni »). Le taux d'activité des hommes est de 63% contre 29% pour les femmes qui rencontrent plus de difficultés sur le marché du travail, et ce quel que soit leur niveau de formation. Les femmes sont plus également représentées dans l'emploi informel et l'auto-emploi et sont souvent exclues de certaines fonctions de direction ou de l'administration (magistrature par exemple) ou de l'armée. En matière d'entrepreneuriat, de nombreuses représentations restreignent les opportunités économiques des femmes dans le pays.

- **L'entrepreneuriat, une solution pour l'emploi**

L'entrepreneuriat est donc une des solutions retenues pour lutter contre le chômage des jeunes et contribuer au développement économique durable du pays, à la diversification des activités et à la réduction des inégalités entre territoires et de genre. Pour atteindre cet objectif, l'appui à la construction d'un écosystème national, pérenne et favorable à la création d'activités et ancré dans les territoires, est nécessaire.

Dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2016-2030 (SCAPP) la Mauritanie a validé sa Stratégie Nationale de l'Emploi (2018-2030), dont l'objectif général d'assurer aux personnes d'âge adulte la possibilité d'exercer une activité économique générant un revenu décent. Elle doit notamment permettre d'accompagner le développement des territoires par des programmes actifs d'emploi. Le Gouvernement a mis en place en octobre 2020 le Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (PROPEP) qui fixe les actions prioritaires du Gouvernement d'ici la fin du quinquennat.

La Stratégie Nationale de Promotion de la Micro et de la Petite Entreprise pour la période 2015-2019 rappelait la nécessité de mettre en place un dispositif spécifique d'encadrement technique pour permettre aux MPE d'accéder à différentes catégories de ressources et de services techniques et prévoyait des opérations d'appui direct et d'accompagnement des bénéficiaires.

En matière d'inégalité de genre face à l'emploi et l'insertion, les stratégies citées précédemment ne comportent pas encore de dispositions particulières.

Dans ce contexte, le MEFP a fait de la lutte contre le chômage des jeunes sa priorité.

- **Vers une structuration du dispositif d'appui à l'emploi & à l'entrepreneuriat**

Le MEFP a initié la mise en place d'une nouvelle structuration des instruments d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Cette réforme a pour objectif de renouer le lien de confiance entre les jeunes et les dispositifs publics d'une part et de répondre à la demande de services d'accueil et d'accompagnement d'autre part. Ainsi :

- Le MEFP exerce la tutelle de l'agence en charge de l'emploi, dorénavant dénommée Agence Nationale pour l'Emploi (ANE) ou TECHGHIL (précédemment ANAPEJ) depuis un décret de février 2021. Elle conserve le mandat de suivi des demandeurs d'emploi souhaitant développer un projet d'entreprise et exerce désormais son mandat auprès de tous les demandeurs d'emploi.
- Le MEFP met en place actuellement une stratégie de déploiement des services de l'emploi sur l'ensemble du territoire à travers la création des « Guichets Emploi », au sein des antennes locales de TECHGIL ou des maisons des jeunes quand il n'existe pas d'agence locale TECHGIL. Cette stratégie, financée par le programme SAFIRE (Union Européenne), consiste à créer des antennes d'accueil et d'orientation des demandeurs d'emploi, d'offrir des services d'accompagnement aux jeunes demandeurs sur tout le territoire.

- **Le projet Mon Projet, Mon avenir (MPMA)**

Dans cette dynamique, le MEFP a développé le projet MPMA en 2020.

MPMA s'adresse à un segment de l'entrepreneuriat qui souffre d'une insuffisance d'appuis financiers et non financiers pour l'émergence et l'accompagnement de MPE créatrices d'emplois décents. Les besoins de financement de cette catégorie d'entreprises ne sont couverts ni par les IMF qui visent principalement les AGR, ni auprès du système bancaire traditionnel, faute de garanties physiques.

La première opération de ce programme, lancée en février 2020, MPMA 1, portait sur le financement et l'accompagnement de la création/extension de 500 MPE sur tout le territoire national. Elle s'adressait à des mauritaniens âgés 18 à 40 ans et visait la création de 1 500 emplois directs. 500 entreprises sélectionnées ont bénéficié d'un financement moyen de 220 000 MRU, pour un plan de financement moyen de 395 000 MRU des projets. La deuxième opération de MPMA financée en 2021 (80 millions de MRU) a sélectionné 603 entreprises ont bénéficié d'un financement moyen de 275 000 MRU.

DESIGNATION	MPMA 1	MPMA 2
Total demandes reçues	12 346	1 960
Nombre de projets financés	482	603
Montant des financements EN MRU	105 498 086	166 347 605

Outre le financement, le projet MPMA souhaite développer l'accompagnement des bénéficiaires pré et post financement.

En juillet 2022, MPMA 3 a été lancé et environ 2.000 entreprises ont été sélectionnées dont environ 40% de femmes, 1713 ont été financées sur financement du Fonds national pour l'Emploi nouvellement créé par l'Etat (200.000.000 MRU), via le fonds de prêts mis en place en décembre 2022 à la CDD et la mise en œuvre des services financiers. Cependant l'accompagnement non financier des entreprises a été très limité compte tenu des moyens disponibles.

- **Le projet PADEM - Mon Projet, Mon avenir (MPMA) avec l'appui de l'AFD**

En 2022, l'AFD a octroyé un financement de 8,85M€ pour la mise en place du Projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat en Mauritanie, notamment en faveur des femmes (PADEM – CMR 1225). Ce projet s'inscrit en complément des différents appuis de l'AFD en faveur de la mise en œuvre des politiques du gouvernement pour développer les compétences des jeunes et accroître les opportunités d'emplois. Il vise à contribuer à la mise en place d'un dispositif public national d'accompagnement des entrepreneurs, « Mon projet, mon avenir », notamment en faveur des femmes. Le projet ciblait uniquement les jeunes de nationalité mauritanienne. Pour compenser des inégalités multifactorielles liées au genre, le projet a développé une approche sensible au genre dans toutes ses composantes. Il met notamment en place des actions pour augmenter le nombre de femmes dans les services d'accompagnement, le nombre de femmes bénéficiaires de financements et pour renforcer les capacités des acteurs publics et leurs partenaires en matière de prise en compte des inégalités de genre.

Ce financement contribue à la professionnalisation du dispositif Mon Projet Mon Avenir (MPMA), initié par le gouvernement mauritanien en 2020, capitalisant sur ses deux premières années d'existence. Il finance notamment un fonds de prêts logés à la CDD qui permettra la création, l'accompagnement et le financement de 1 000 entreprises, ainsi qu'un fonds de Prêts d'Honneur, dispositif innovant d'appui à la création d'entreprise et d'accompagnement, reposant sur un écosystème local, une gouvernance associative et l'octroi d'une avance à la personne sans taux d'intérêt. Ces deux offres complémentaires concourent à la création de 3 000 emplois directs.

Le Projet d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat en Mauritanie (PADEM), notamment en faveur des femmes, s'articule autour des 2 composantes suivantes :

Composante 1. Accompagnement des porteurs de projets de création ou de développement d'entreprises sur le territoire national

- a) SC 1-1 : Sensibilisation à l'entrepreneuriat
- b) SC 1-2 : Accompagnement non financier des porteurs(es) de projets

- c) SC 1-3 : Accompagnement financier des porteurs (ses) de projets

Composante 2. Appui institutionnel

- a) SC 2-2 : Appui à la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD)
- b) SC 2-3 : Renforcement des capacités du Ministère de tutelle en matière de prise en compte du genre dans les politiques de l'emploi et l'appui à l'entrepreneuriat
- c) SC 2-4 : Unité de Gestion du Projet

En plus du soutien pré et post financement des projets des jeunes, le projet intègre un appui à la mise en place des plateformes de prêt d'honneur sur 2 sites pilotes à Nouakchott et Nouadhibou. Cette activité issue de la composante 1 vise à accompagner la création de plateformes opérationnelles ainsi que le transfert de connaissances sur le modèle de gestion du prêt d'honneur.

Grace à une partie des ressources mobilisées auprès de l'AFD, le Projet est en cours de recrutement d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la mise en place opérationnelle du projet dans toutes ses composantes, en particulier en termes d'adaptation des services financiers et non financiers aux besoins des femmes et des jeunes mais également la mise en place des plateformes de prêt d'honneur en Mauritanie d'une part et d'autre.

Cependant, en amont de cette phase, le PADEM-MPMA entend mettre en place **un volet d'action rapide et pilote pour une première cohorte de bénéficiaire, objet du présent appel à projets ONG et dédié à des publics à besoin spécifique.**

Montage institutionnel du Projet PADEM/MPMA :

La mise en œuvre des composantes du projet implique la participation opérationnelle des structures telles que l'Agence Techghil, la CCIAM, l'Agence de promotion des investissements et la Caisse de Dépôts et de Développement (CDD) et l'IMF PROCAPEC, avec lesquelles le MEFP directement ou via l'Unité de Gestion de Projet a signé des protocoles d'entente et de collaboration et une convention de mise en œuvre du volet financement et recouvrement des prêts.

- Techghil intervient dans la mise en œuvre opérationnelle du parcours des entrepreneurs car une des conditions d'éligibilité est l'enregistrement des participants sur la base de données Delil et les conseillers emplois ont été formés pour assurer l'information, l'orientation et la sensibilisation de proximité du public cible de MPMA-PADEM.
- La CDD a la gestion déléguée du fonds de prêts aux TPME avec la possibilité de le faire directement à travers ses agences locales opérationnelles dans les capitales régionales et pour des raisons de proximité, recourir aux services du Réseau des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (PROCAPEC) mais aussi toute structure locale apte à fournir les services requis. L'accompagnement financier et non financier des entrepreneurs par la CDD ou par d'autres IMF consiste à assumer les missions suivantes :
 - o Participation aux réunions de comité de crédit locales ;
 - o Assurer la conformité des bénéficiaires en matière d'éligibilité, existence des structures bénéficiaires et capacité à remplir les obligations de crédit ;
 - o Offrir les services financiers liés aux signatures des accords de crédits, l'octroi des fonds aux bénéficiaires et le recouvrement selon les normes et obligations du projet. La CDD doit veiller à remplir les formalités de décaissement en s'assurant que les conditions y afférentes sont conformes, effectuer le décaissement et le recouvrement des prêts conformément aux procédures en vigueur
 - o Offrir les services de suivi de base avec au minimum les 3 missions suivantes
 - La visite initiale du bénéficiaire pour valider l'existence et documenter le processus de création ou utilisation du financement ;
 - Les visites aux bénéficiaires pour prévenir les défaillances et documenter les activités de suivi des entreprises, sanctionnées par un rapport annuel narratif détaillant les résultats et les actions pour assurer la conformité des bénéficiaires aux obligations de remboursement des prêts

Parcours MPMA :

Après une phase de communication autour du lancement de l'appel à candidatures MPMA, les candidats intéressés ayant un projet entrepreneurial sont invités à remplir un questionnaire en ligne. Plusieurs publics sont ciblés et plusieurs produits sont ouverts :

- Nano Slev :
 - o Femmes âgées de 20 à 55 ans
 - o Disposer d'une activité génératrice de revenu – agroalimentaire opérationnelle
- Nano Slev + :
 - o Hommes et femme de 20 à 55 ans
 - o Disposer d'une activité génératrice de revenu opérationnelle (Artisanat, Service, Valorisation des produits locaux, Environnement) & disposant d'un local.
- Nano Slev Mehenti
 - o Diplômé(e)s de la formation technique et professionnelle (FTP) sans emploi ou en apprentissage
 - o âgé(e)s de 20 à 40 ans,
 - o désireux de disposer d'un Kit d'outils pour son autonomisation dans son domaine de compétence
 - o désireux de créer son AGR
- PME :
 - o Hommes et femme de 20 à 55 ans
 - o Individuels et coopératives ou groupements
 - o Disposer d'un projet de création ou d'extension d'entreprise

Les secteurs éligibles sont : Agriculture, Elevage, Pêche, BTP, Industrie, Transformation et valorisation des produits locaux, Services, TICs innovants, Environnement. NB. Les activités de commerce sans création de valeur ajoutée ne sont pas éligibles.

Le dossier de candidature est composé de :

- Le formulaire de projet dûment rempli en ligne ;
- Le (s) Cv(s) en 02 (deux) pages au Maximum du porteur du projet et de ses associés éventuellement ;
- La Copie de la CNI du ou des promoteurs / entrepreneurs
- La copie du registre de commerce (pour les projets qui en ont) ;
- Tout autre document jugé pertinent pour une meilleure compréhension du projet de PME.

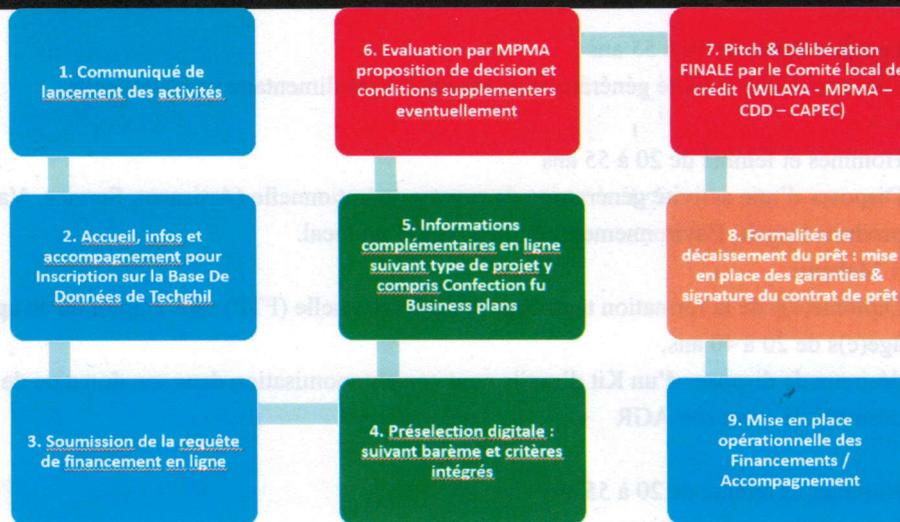
Pour les nano slev, le dossier est plus succinct :

- Le formulaire NS dûment rempli en ligne ;
- Diplômes et/ou attestation d'apprentissage ;
- La Copie de la CNI ;

Les formulaires de candidatures MPMA figurent en annexe.

Le processus de déploiement de l'accompagnement de MPMA-PADEM se déroule comme suit :

RETRO-PLANNING MPMA 3



Les délais entre chaque étape sont variables selon les capacités d'action.

Le comité de crédit local comprend : Le conseiller en charge des questions économiques du Wali (Président), le représentant du Conseil Régional, le chef d'agence local de la CDD et le Gérant de la CAPEC, le Superviseur de Zone de MPMA renforcé par le chef d'Agence Techghil et/ou un consultant assureront le secrétariat du Comité de Crédit. Selon la pertinence, le(s) Gérant(s) des ou de l'IMF gestionnaire intermédiaire désigné(s) par la CDD – PROCAPEC notamment - peuvent faire partie du Comité de Crédit Local.

- **La contribution de l'Union Européenne via le projet « Réussir ensemble en Mauritanie »**

L'Union Européenne, dans le cadre du Programme « Réussir ensemble en Mauritanie », en accord avec les autorités mauritaniennes, envisage un financement au projet PADEM et au dispositif MPMA dès 2023 pour contribuer à l'inclusivité des politiques publiques d'appui à l'employabilité.

Egalement, d'autres parties prenantes sont impliqués dans le cadre du Programme « Réussir ensemble en Mauritanie » : la GIZ avec un volet formation professionnelle et l'OIM avec un volet migration, sensibilisation et capitalisation.

1.2. Problématique spécifique et enjeux de cet appel à projet

Dans le cadre des financements de l'AFD et de l'UE, l'accompagnement technique des entreprises pré et post financement est une condition sine qua non pour atteindre les cibles du projet et la réussite des entreprises soutenues, autant que l'accompagnement financier (principalement financé par l'Etat). Egalement, le programme s'est fixé des ambitions importantes pour assurer une approche inclusive et équitable au dispositif et en particulier, pour favoriser l'accès de populations vulnérables (femmes, jeunes, étrangers).

Pour ce faire, l'Etat entend lancer deux appels à candidatures MPMA, un appel classique avec un accompagnement partiel dès août 2023 (ressources nationales) et un appel « MPMA 4+ » inclusif pour les publics spécifiques et ayant moins facilement accès au dispositif, fin 2023.

Pour cet appel « MPMA4+ », le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle souhaite financer un volet d'accompagnement rapide et pilote avec un ONG ou un consortium d'ONG qui proposera un accompagnement pré et post financement.

Ce volet d'action pilote permettrait de tester les modalités d'accompagnement envisageables et souhaitables, autant que les méthodologies d'accompagnement avec l'équipe MPMA.

2. CADRAGE GENERAL DE L'APPEL A PROPOSITION

2.1. Finalités / Objectifs

Le MEFP sollicite des propositions pour la mise en place d'un accompagnement pré et post financement pour 400 entreprises situées :

- 200 bénéficiaires additionnels à Nouakchott, dans la moughataa de Dar Naïm,
- 100 bénéficiaires additionnels dans la Wilaya du Guidimakha,
- 100 bénéficiaires additionnels dans la Wilaya du Gorgol.

Public cible : femmes, jeunes mauritaniens et étrangers résidents.

Les objectifs recherchés sur la participation des femmes sont d'au moins 33%.

Activités cibles : tant pour des activités génératrices de revenus (AGR / nano slev, nano slev+, nano slev mehenti) et des petites entreprises, incluant les objectifs recherchés de participation des femmes et des étrangers résidents.

En particulier, il s'agit de prioriser la création d'entreprise et de viser la création de 1.200 emplois.

Tous les secteurs d'activités ciblés par l'ensemble du dispositif de MPMA (agriculture, élevage, pêche, services, TICs innovants, BTP, Environnement, valorisation de produits locaux, industries) sont concernés, sauf les activités de commerce sans création de valeur ajoutée, qui sont exclues.

Accompagnement demandé :

Il est demandé au partenaire de proposer un projet structuré autour du processus MPMA en particulier autour des trois étapes suivantes :

1. La communication auprès des bénéficiaires ciblés par le projet sur le dispositif et l'appel à candidatures MPMA4+. L'enjeu de cette étape est l'accès au dispositif des publics cibles ;
2. La consolidation des dossiers présélectionnés en amont de la tenue des comités de crédits locaux ;
3. L'accompagnement technique et le coaching des entreprises sélectionnées et nouvellement créées.

Le partenaire sélectionné devra proposer des solutions permettant une prise en compte spécifiques des femmes et des étrangers en situation régulière. L'enjeu est d'assurer un accès de ces publics spécifiques au dispositif et une adaptation à leurs besoins spécifiques.

Il sera envisageable que le partenaire participe aux comités locaux de crédits comme observateur et entité ressource.

2.2. Logique et principes d'intervention

Un travail étroit avec l'équipe MPMA-PADEM et les partenaires clés du projet est attendu, en particulier Techghil, CDD et PROCAPEC, APIM-guichet unique. Il s'agit de proposer un projet intégré à un dispositif public.

Une coordination avec les autres partenaires du projet Réussir en Mauritanie REM, notamment le volet formation professionnelle (GIZ) et avec l'OIM. Le partenaire pourra envisager des passerelles entre les bénéficiaires du volet formation professionnelle et l'accompagnement des entreprises.

Une communication constante avec le MEFP/MPMA et l'AFD est attendu sur le projet et ses évolutions.

2.3. Périmètre géographique

La zone géographique du projet est :

4. Nouakchott, dans la moughataa de Dar Naïm,
5. La Wilaya du Guidimakha,
6. La Wilaya du Gorgol.

2.4. Cadrage budgétaire

Cet appel à projets porte sur une enveloppe de subvention d'un montant maximum de 64 millions de MRU. La subvention peut couvrir 100% du montant du projet.

Procédures applicables : Les règles de subvention AFD s'appliquent – guide méthodologique disponible sur internet :

<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2023-03-02-43-41/guide-methodologique-initiatives-osc-mars-2023.pdf>

2.5. Durée d'exécution

La durée du projet sera 12 mois, avec la possibilité d'étendre à 18 mois selon les besoins d'accompagnement des entreprises.

2.6. Calendrier

Le projet pourrait intervenir selon le calendrier suivant – à coordonner étroitement avec le MEFP/MPMA pour le lancement de l'appel à candidatures « MPMA 4+ » :

- Appel à projets ONG pour l'accompagnement pré et post financement des entreprises – août
- Sélection et contractualisation des ONG partenaires – sept/oct
- Communiqué de lancement des activités – nov
- Démarrage de l'accompagnement préfinancement, mobilisation des publics cibles – déc

La suite du chronogramme sera à proposer par l'ONG.

IV. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

Logo de l'ONG



Note de présentation de projet ONG

Titre du projet :

Nom de l'ONG :

Localisation :

Nom du/de la référent·e projet, fonction dans l'association et coordonnées :

Date de rédaction de la présente note :

TABLE DES MATIERES

I. LOCALISATION DU PROJET	6
II. INFORMATIONS DU PROJET	6
III. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET (maximum 2 pages)	6
IV. CONTENU DU PROJET (maximum 7 pages)	7
VIII. COMMENTAIRES EVENTUELS RELATIFS AU BUDGET PREVISIONNEL (maximum 1 page)	8
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE	9
ANNEXE 2 : FICHE(S) DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU(X) PARTENAIRE(S)	11

Nom du projet	
Lieu d'intervention	

Principaux partenaires du projet	
----------------------------------	--

Objectif(s) spécifique(s) : 1 maximum	Objectif global :
---------------------------------------	-------------------

Principaux impacts visés au terme du projet (préciser durée envisagée) :

Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) :

Compétences, expériences et expertise de votre ONG et des partenaires impliqués pour y répondre :

Principaux enjeux/défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :

Présentation du projet :
 < 1000 caractères avec espaces - Ce descriptif doit être explicite, communicant et doit présenter le contenu du projet et être compréhensible par le grand public

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : (50 lignes maximum)
 Présenter les principaux enjeux, résultats attendus ; les principales activités prévues pour leur mise en œuvre. Décrire les principaux indicateurs de suivi des activités, chiffres et les cibles visées. Décrire les principaux indicateurs de résultats attendus (à 2) et leur chronologie.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : (50 lignes maximum)
 Présenter les principaux enjeux, résultats attendus ; les principales activités prévues pour leur mise en œuvre. Décrire les principaux indicateurs de suivi des activités, chiffres et les cibles visées. Décrire les principaux indicateurs de résultats attendus (à 2) et leur chronologie.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : (50 lignes maximum)
 Présenter les principaux enjeux, résultats attendus ; les principales activités prévues pour leur mise en œuvre. Décrire les principaux indicateurs de suivi des activités, chiffres et les cibles visées. Décrire les principaux indicateurs de résultats attendus (à 2) et leur chronologie.

A. SYNTHÈSE (2 pages maximum)



Note de synthèse¹

Nom de l'association (<i>sigle et déroulé s'il existe</i>)	
Site internet	

Nom du projet-	<i>< 20 caractères</i>
Lieu d'intervention	<i>Pays, commune(s), district(s), région(s) de mise en œuvre du projet</i>

Principaux partenaires du projet	
---	--

Objectifs	Objectif global :
	Objectif(s) spécifique(s) : 3 maximum

Présentation du projet :
< 1000 caractères avec espaces- Ce descriptif doit être explicite, communicant, il doit préciser le contenu du projet et être compréhensible par le grand public

Principaux enjeux/défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :

Compétences, expériences et expertise de votre ONG et des partenaires impliqués pour y répondre :

Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) :

Principaux impacts visés au terme du projet (préciser durée envisagée) :

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : (20 lignes maximum)
*Présentez les principaux enjeux, résultat attendus ; les principales activités prévues pour leur mise en œuvre, Décrire les principaux indicateurs de suivi des activités, chiffrés et les cibles visées :
Décrire les principaux indicateurs de résultats attendus (1 à 2) et leur chronologie*

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : (20 lignes maximum)
*Présentez les principaux enjeux, résultat attendus ; les principales activités prévues pour leur mise en œuvre, Décrire les principaux indicateurs de suivi des activités, chiffrés et les cibles visées :
Décrire les principaux indicateurs de résultats attendus (1 à 2) et leur chronologie*

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : (20 lignes maximum)
*Présentez les principaux enjeux, résultat attendus ; les principales activités prévues pour leur mise en œuvre, Décrire les principaux indicateurs de suivi des activités, chiffrés et les cibles visées :
Décrire les principaux indicateurs de résultats attendus (1 à 2) et leur chronologie*

¹ Cette note de synthèse sera validée lors de la signature de la convention

Lors de la rédaction de la note (format Century Gothic/police 11), merci de supprimer tous les commentaires en bleu et les notes de bas de page. Les sous paragraphes proposés doivent être repris sous forme de sous-titres quand ils sont formulés sous forme de questions, les parties bleues doivent être supprimées. Ne garder que la mention « projet » ou « programme » selon la nature du projet déposé.

B. SIGLES ET ACRONYMES (Sous forme de liste)

C. DESCRIPTION DU PROJET (15 pages maximum).

La note doit être claire dans sa rédaction, relativement synthétique mais suffisamment explicite et concrète pour en permettre une appréhension juste.

RESUME DU PROJET EN 10 LIGNES :

I. LOCALISATION DU PROJET

II. INFORMATIONS DU PROJET

III. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET (maximum 2 pages)

Le contenu de cette section a pour vocation de présenter des éléments d'analyse et de problématique pour justifier le projet mais aussi pour en démontrer la pertinence et la valeur ajoutée par rapport à la demande du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

3.1. Diagnostic et enjeux du projet

Décrivez précisément le **contexte** dans lequel s'inscrit le projet, le **diagnostic** que vous en faites et les **enjeux** particuliers auxquels le projet souhaite répondre. Il peut s'agir d'enjeux politiques et institutionnels (nationaux et/ou locaux) qui expliquent la problématique sur lesquels le projet veut et peut agir ; d'enjeux d'insertion intégrale : sociaux, culturels, environnementaux et/ou économiques qui expliquent la problématique, qui influent dessus et ou sur lesquels le projet veut et peut agir ; d'enjeux partenariaux (forces et faiblesses) ;

Une attention particulière devra être portée sur les enjeux de genre et de prise en compte des femmes et des jeunes.

3.2 Présentation de l'expertise des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet

L'objectif de ce paragraphe est de démontrer la capacité de l'ONG et de ses partenaires à mettre en œuvre un projet en faisant état de leurs expériences et de leurs compétences sur le sujet, la thématique et/ou la(es) géographie(s) concernée(s).

Ce paragraphe devra globalement expliquer la **valeur ajoutée** et la **complémentarité** de votre ONG, consortium et des partenaires impliqués, proposer une présentation succincte de votre ONG et des principaux partenaires impliqués, résumer les compétences, expertises, expériences sur la thématique et/ou la zone couverte, résumer et valoriser de façon

explique les actions déjà menées le cas échéant par votre ONG et/ou les partenaires, sur la zone et/ou sur la thématique ; le cas échéant, présenter les résultats déjà obtenus dans la thématique concernée et/ou la zone concernée ; expliquer la compétence (acquise ou que le projet permettra d'acquérir) de votre ONG et de vos partenaires pour intégrer les enjeux de jeunesse et de genre.

IV. CONTENU DU PROJET (maximum 10-11 pages)

Cette partie doit être particulièrement détaillée et être rédigée de façon pédagogique avec les principaux résultats attendus/activités/indicateurs : il s'agit de décrire la logique du projet.

4.1 Rappel des bénéficiaires/publics ciblés par le projet :

Nombre de bénéficiaires directs :

Nombre de bénéficiaires indirects :

4.2. Logique d'intervention du projet: Objectif global, objectifs spécifiques, résultats attendus et principales activités prévues avec indicateurs

A la différence du cadre logique, ce paragraphe doit exposer la logique d'intervention du projet programme de façon dynamique, en présentant pour chaque objectif spécifique visé, les résultats attendus et les **principales** activités prévues, assortis d'indicateurs de résultats chiffrés.

Il convient de décrire pour chaque objectif comment l'**approche genre et une démarche adaptée aux besoins spécifiques des femmes** sont pris en compte et comment cela se traduit, de manière explicite, dans les résultats et activités.

Objectif global : L'objectif global correspond à la finalité à laquelle le projet entend contribuer à long terme (il doit être raisonnable et pouvoir être mesuré).

Indicateur d'impacts/effets : il convient de présenter l'indicateur retenu pour mesurer les effets/impacts globaux attendus (1 indicateur).

Objectif spécifique 1 : Les objectifs spécifiques sont les objectifs directement liés au projet et qui concourent à l'atteinte de l'objectif global (3 maximum).

Indicateur d'impacts/effets : il convient de présenter l'indicateur retenu pour mesurer les effets/impacts globaux attendus (1 indicateur).

Résultat 1 : ce sont les réalisations concrètes générées par les activités du projet. Elles permettent d'atteindre les objectifs spécifiques. Par conséquent, il convient de formuler le résultat comme une réalisation et pas un objectif à atteindre.

Indicateurs de résultat : Les indicateurs de résultats proposés doivent être quantitatifs et qualitatifs. Ils devront être simples, mesurables et réalistes (2 maximum par résultat). Ils permettent d'évaluer l'atteinte du résultat attendu.

- Indicateur 1
- Indicateur 2

Activité 1.1 : Il s'agit des principales activités à mettre en œuvre afin d'atteindre les résultats attendus. Pour chaque activité (5/6 maximum), décrire de façon détaillée les modalités de mise en œuvre, les publics ciblés, la durée, les acteurs (internes ou externes) en charge de l'exécution, etc.

Ainsi de suite pour l'ensemble des activités

4.3 Pilotage et gouvernance du projet

- A. Répartition des responsabilités et des tâches entre l'ONG, les différents partenaires et les autres intervenants éventuels, y compris, le cas échéant, au sein du consortium.
- B. Compréhension du mode de pilotage du projet proposé dans les TDR et contributions apportées aux instances de gouvernance en place
- C. Modalités prévues pour le suivi technique et financier du projet : *organisation, méthodes, échéances, livrables ; décrivez l'organisation interne à votre ONG et l'implication des partenaires dans ce suivi.*

4.4 Modalités de suivi et d'évaluation

(interne, externe, étude...)

VIII. COMMENTAIRES EVENTUELS RELATIFS AU BUDGET PREVISIONNEL

(maximum 1 page)

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

Objectif global	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
Objectifs spécifiques (OS)			SR : C :		
Changements intermédiaires (optionnel)			SR : C :		
Résultats attendus			SR : C :		
			SR : C :		
			SR : C :		
Activités	Activités pour R1 : Activité 1.1 : Activité 1.2 : ...				
	Activités pour R2 : Activité 2.1 : Activité 2.2 : ...				

Chaine de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
Activités pour R3 : Activité 3.1 : Activité 3.2 : ...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				

ANNEXE 2 : FICHE(S) DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU(X) PARTENAIRE(S)

Préciser le Nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

Nom complet de l'organisme	
Acronyme	<i>si communément utilisé pour désigner l'organisme, sinon /</i>
Adresse du siège social	
Organisme enregistré ou dont l'adresse opérationnelle (bureau, secrétariat...) se situe dans une ville en zone rouge ² ?	
Téléphone	
Site internet	
Personne de contact pour ce projet	<i>indiquez son adresse mail</i>
Nom et prénom du/de la directeur/trice	
Date de création	
Statut Juridique	<i>joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent</i>
Nom et prénom du/de la président·e	
Liste des membres du CA	<i>joindre liste obligatoirement</i>
Objet social de l'organisme partenaire	<i>se référer aux statuts de l'organisme</i>
Principaux domaines d'intervention et public(s) ciblé(s)	
Nombre de salarié·e·s et de bénévoles	
Budget total annuel en euros	
Principaux donateurs	
Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc.	
Historique et nature de la coopération avec le partenaire	<i>Liens institutionnels : Liens contractuels :</i>
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé	<i>comment ce partenaire a-t-il été impliqué dans la conception de ce projet ?</i>
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé	<i>comment et à quel niveau intervient ce partenaire dans le projet ?</i>
Rétrocession prévue dans le cadre du présent projet ?	<i>En €</i>
Compte récipiendaire de la rétrocession : nom complet de l'établissement financier, pays de localisation, devise utilisée	
Nature et localisation des activités à mener dans le cadre du projet	
Projet réalisé intégralement ou partiellement dans une zone rouge ?	

Se référer à chaque pays de la carte <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

Préciser les zones concernées.	ANNEXE 2 : FICHES DE RENSEIGNEMENT
Expérience similaires dans la mise en œuvre de l'action proposée	Nombre total de partenaires impliqués dans le projet

Nom complet de l'organisme	Activité
Adresse du siège social	Organisme enregistré ou dont l'adresse opérationnelle (bureau, secrétariat, etc.) se situe dans une ville en zone rouge ?
Téléphone	Site internet
Personne de contact pour ce projet	Nom et prénom de la directrice
Date de création	Statut juridique
Nom et prénom de la présidente	Liste des membres du CA
Objet social de l'organisme partenaire	Principaux domaines d'intervention et public(s) cible(s)
Budget total annuel en euros	Principaux donateurs
Appartenance à des réseaux, fédérations, collectifs, réseaux, etc.	Histoire et nature de la coopération avec le partenaire
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé	Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé
Rétrocession prévue dans le cadre du présent projet ?	Rétrocession prévue dans le cadre du présent projet ?
Nom complet de l'établissement financier	Compte récapitulatif de la rétrocession :
Pays de localisation des activités	Nature et localisation des activités à mener dans le cadre du projet
Projet réalisé initialement ou partiellement dans une zone rouge ?	Projet réalisé initialement ou partiellement dans une zone rouge ?

V. CANEVAS FINANCIER (BUDGET DETAILLÉ)

Modèle ici :



2 Annexe_budget.xlsx

VI. ANNEXE – FORMULAIRES DE CANDIDATURE MPMA



formulaire de
demande nano slev



formulaire de
demande nano slev



formulaire de
demande nano slev



Formulaire de
Requête de Financem